

À PROPOS

FÉVRIER, LE MOIS LE PLUS COURT...

Mais comme il peut nous sembler long parfois! Heureusement, la relâche est à nos portes pour nous permettre de souffler un brin, de reprendre nos forces pour le dernier droit. Et qui sait, au retour de ce congé, l'hiver sera peut-être terminé?

Du côté syndical, quelques travaux importants nous attendent au printemps. Réservez tout de suite au calendrier la date du 2 avril 2014 : l'assemblée générale permettant de compléter la révision des statuts provisoires du Syndicat afin de déterminer, entre autres, la formation du prochain exécutif et de décider du mode électoral sera convoquée. Votre présence est essentielle. D'ici là, bonne relâche !

par Nathalie Bouyer et Sylvie Turgeon

DES DOLLAR\$?

Vous aviez un ou des élèves excédentaires dans vos groupes cette année? Eh bien! Le temps est venu de recevoir le premier versement de la compensation à laquelle vous avez droit. En effet, la Commission doit procéder à ce versement au plus tard à la première paie de mars, pour les 100 premiers jours de 2013-2014, et au plus tard le 31 juillet, pour les 100 derniers jours. Vous recevrez en même temps un résumé explicatif. Aussi, à la suite d'un règlement de grief portant sur les règles de formation de groupes au secondaire, les enseignants de ce secteur qui ont reçu une telle compensation en 2012-2013 auront droit à 20% de bonification du montant. Cette somme doit être déposée en mars. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus d'information.

par Sylvie Turgeon

NÉGOCIATION NATIONALE

Vous recevrez bientôt un cahier de consultation de la FAE. Nous vous invitons à y répondre afin que nous puissions connaître vos principaux points d'intérêt et les ajouter dans un cahier de demandes syndicales en vue de la prochaine négociation nationale qui débutera à l'automne.

Il se peut que vous trouviez toutes ces démarches longues, vivant dans un monde où prendre du temps pour réfléchir semble impossible ou superflu. Répondre à un cahier de consultation pourrait vous prendre 30, 40 ou 60 minutes. Vous pourriez employer ces minutes si précieuses dans votre semaine pour jaser avec vos enfants, votre conjointe ou conjoint, faire la vaisselle, regarder la télévision, être sur Facebook ou tout simplement ne rien faire. Si vous saviez combien ces informations sont précieuses pour le comité négociateur de votre fédération... Dans le fond, qu'est-ce que 60 minutes pour réfléchir sur nos conditions de travail pour les 5, 10, 15 ou 20 prochaines années de travail ? On pourrait dire que c'est un bon investissement.

Alors, nous comptons sur votre coopération et votre disponibilité pour répondre à cette consultation que vous recevrez sous peu. À vos ordis, prêts, partez !

par Pierre Roy

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Cette journée est issue de l'histoire des luttes féministes menées sur les continents européen et américain. Ce n'est qu'en 1977 que la journée est officialisée par les Nations Unies qui invitent chaque pays de la planète à célébrer une journée pour les droits des femmes. Cette journée fait partie des 87 journées internationales reconnues ou initiées par l'ONU. Traditionnellement, les groupes et associations de femmes militantes préparent des manifestations partout dans le monde pour revendiquer l'amélioration de la condition féminine et l'égalité des femmes et des hommes.

Bonne journée de la femme !

Le 8 mars...

C'est la volonté de s'affirmer et de faire des choix

C'est le refus de l'injustice et de la violence

C'est aussi réaliser l'importance des luttes

pour mettre fin aux inégalités entre les sexes.



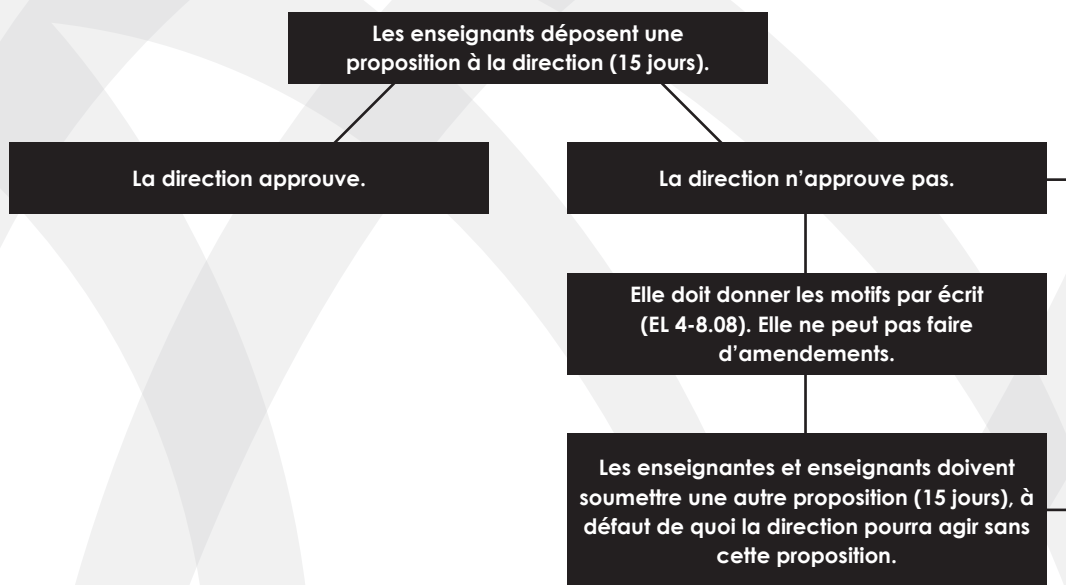
Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Journ%C3%A9e_internationale_de_la_femme

Comme chaque année, vous pouvez également vous procurer l'épinglette officielle de la journée internationale des femmes au coût de 2 \$. Vous n'avez qu'à envoyer l'argent à Sylvie Lambert au SEBL et nous vous ferons parvenir les épinglettes par courrier interne. Comité AESP

LES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

L'année scolaire 2013-2014 devrait permettre aux écoles de compléter leurs normes et modalités (NMÉ), si ce n'est pas déjà fait. Rappelons que les NMÉ comportent six volets, soit la communication (seul volet obligatoire), la planification, la prise d'information et d'interprétation, le jugement, la décision-action et la qualité de la langue.

Le processus décisionnel est balisé par la Loi sur l'instruction publique, article 96.15. Voici un résumé.



Voici quelques remarques :

- Les modèles de documents proposés par la C.S. ou le MELS pour rédiger les NMÉ de votre école n'ont aucun caractère obligatoire ;
- Préserver votre autonomie professionnelle ! Par exemple, ne privilégiez pas une approche pédagogique, un type particulier de matériel pédagogique ou l'utilisation d'une forme d'évaluation, SAE ou autres;
- Utiliser une terminologie simple et claire avec des termes « ouverts » (par exemple, entre autres, etc.) et des verbes au conditionnel;
- Ne pas préciser les modalités dans les menus détails.

Attention! Le document final des NMÉ possède un caractère prescriptif.

Nous sommes disponibles en tout temps, pour vous supporter dans la conception de vos NMÉ.

par Pascal Morand

ORGANISATION SCOLAIRE

Allocation du MELS pour la correction de certaines épreuves

Comme par le passé, le MELS octroie une allocation pour la correction de certaines épreuves obligatoires (mesure 30 333). La somme allouée sert à financer des journées supplémentaires de suppléance :

- Français pour les élèves de 4^e année du primaire (une journée de suppléance);
- Français et mathématique pour les élèves de 6^e année du primaire (une journée de suppléance);
- Français pour les élèves de 2^e année du secondaire (une demi-journée de suppléance par groupe).

Fin de la 3^e étape au primaire

Un rappel a été fait auprès des directions d'école quant à la date butoir MELS (10 juillet) pour remettre les bulletins. Donc, les équipes-écoles qui le désirent pourront retarder la date de remise du bulletin.

Par Pascal Morand et Sylvie Lambert

BILAN DE FONCTIONNEMENT ET RÉFÉRENCE EN CLASSE SPÉCIALISÉE

Le **bilan de fonctionnement** doit être complété pour le 28 février pour tout élève HDAA référé dans un nouveau regroupement, et ce, qu'il soit intégré en classe régulière ou qu'il fréquente une classe spécialisée. En juin, une mise à jour du document est faite et les autres pages (partie académique) sont complétées. On utilise aussi ce bilan pour l'élève HDAA pour lequel un déménagement est prévu. **Ce sont désormais les seuls élèves pour qui on doit compléter le bilan de fonctionnement.**

Vous trouverez une copie du nouveau formulaire du bilan sous l'onglet Info-EHDAA du BV (communautés) ainsi que sur le site Web du SEBL. Vous remarquerez que la partie académique est disparue. Ce n'est que temporairement puisque cette partie est aussi en processus d'amélioration.

La date limite pour référer un élève en classe spécialisée est le **28 février**. Lorsque la décision de référer un élève n'est pas officielle à cette date, il est préférable de réserver sa place quand même, en mentionnant que la décision risque de changer. Le nombre prévisionnel de classes spécialisées est établi en fonction des demandes reçues. Il est donc anormal de se faire dire que les places sont limitées pour l'an prochain à ce moment-ci.

Lorsqu'il s'agit de classement, ce sont les membres du comité d'intervention qui doivent, après analyse du dossier, faire une recommandation sur le classement de l'élève à la direction.

Pour toute question n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Par Claudine Fournier

MOT MYSTÈRE

Par Pascal Morand

Indice : Notre profession exige son respect

1																		
2																		
3	■																	
4																		
5	■	■	■															
6	■	■	■	■														
7	■	■	■															
8																		
9																		

- Statut acquis par l'enseignante ou l'enseignant régulier qui a terminé au moins 2 années complètes de service continu à titre d'enseignant.
- Le contenu des journées pédagogiques, les rencontres de parents et les sessions d'examens sont quelques exemples d'objets devant être soumis à ce processus auprès des enseignants.
- Les cours dispensés à l'éducation des adultes (EDA) et la formation professionnelle (FP) se donnent dans des _____.
- Notre nouvelle entente locale permet de s'absenter à 2 reprises durant l'année scolaire, pour un maximum d'une journée à chaque occasion, en invoquant le motif affaires _____.
- Nom donné à la nouvelle école de Sainte-Marthe-sur-le-Lac : École des Grands-_____.
- Nom donné à la nouvelle école de Terrebonne : École de l'Espace-_____.
- Dans le cas d'absence, il est automatiquement déplacé et déduit de la coupure de traitement: le _____ de nature personnelle.
- Notre nouvelle entente locale mentionne que pour les congés spéciaux, l'enseignant devra fournir à la direction de l'établissement une pièce _____ attestant le motif de son absence. Les frais de cette pièce sont remboursés.
- À l'EDA, en FP et à l'EMC, la liste de _____ est l'équivalent de la liste de priorité à la FGJ.

Solution à la page 4.

INVITATIONS

SOUPER DU 26 MARS

Dans le cadre de la Journée internationale de la femme, le comité Accès à l'égalité et sociopolitique vous convie à un souper-conférence **le mercredi 26 mars, de 16 h 30 à 18 h 15**, où le thème *Contre le discours antiféministe* par des réponses actuelles sera abordé.

Un souper sera servi. Des frais de 10 \$ s'appliquent.

AUX ENSEIGNANTS DU PRÉSCOLAIRE

C'est avec plaisir que vous nous invitons à une rencontre d'information **le jeudi 13 mars 2014, de 15 h 45 à 17 h 30**, durant laquelle nous vous présenterons les résultats des consultations suivantes :

- Ressources et services au préscolaire;
- Harmonisation des horaires. Une collation sera offerte.

SPÉCIALISTES DU PRIMAIRE

Une deuxième rencontre avec les enseignantes et enseignants spécialistes du primaire aura lieu **le 18 mars de 15 h 45 à 18 h 00**. Cette rencontre fait suite à celle tenue le 28 janvier dernier. Il n'est cependant pas nécessaire d'avoir été présent à la première pour assister à la seconde. Les sujets abordés sont principalement liés à vos conditions de travail ainsi qu'aux demandes de congés.

Veuillez confirmer votre présence en téléphonant au 450 979-4613 ou par courriel à syndicat@lesebl.ca.

SÉANCES D'AFFECTATION D'AVRIL

Pour le secondaire

Comme par les années passées, une séance d'affectation aura lieu pour les enseignantes et enseignants réguliers qui désirent s'affecter à une autre école pour l'année 2014-2015. Tous les postes devenus vacants entre le **23 août 2013 et le 15 avril 2014** seront offerts à cette séance d'affectation. **Attention** : le formulaire A-5 n'existe plus. Dorénavant, il faut simplement être présent.

Quand : 22 avril 2014 à 17 h 30, à la salle 5080 (Commission scolaire).

Pour le primaire

Une nouvelle séance d'affectation aura lieu à partir de cette année afin de permettre aux enseignantes et enseignants réguliers d'accéder à un poste devenu vacant entre la dernière séance d'affectation du mois d'août et le 15 avril suivant, peu importe le champ. Si un changement d'école vous intéresse, il suffit de vous présenter à la séance.

Quand : 15 avril 2014 à 16 h 30, au Centre communautaire de Ste-Thérèse.

Par Normand Marquis et Pierre Roy

NOUVEAU SITE WEB DU SEBL : www.lesebl.ca

Dans le processus de la fusion, le SEBL s'est doté d'un nouveau site Web, création de Dany Martineau, enseignant à l'école secondaire du Harfang. Le site Web du SEBL, en constante évolution, contient divers renseignements, par exemple :

- le SEBL et sa structure;
- les conventions collectives et les lois;
- les dossiers de la profession (pédagogie, EHDAA, perfectionnement, précarité, etc.);
- les services offerts aux membres (poste à poste, traitement, assurances, droits parentaux, etc.);
- la documentation (fiches syndicales et autres documents pertinents);
- le calendrier des événements à venir (assemblée générale, assemblée des personnes déléguées, etc.).

Faites-en la page d'accueil de votre ordinateur personnel !

Par Pascal Morand et Nelson Costa

L'ARBRE DES HÉROS

Le projet *L'arbre des héros* vise à diminuer l'impact environnemental généré par les activités syndicales de la FAE. Ainsi, la FAE et le SEBL contribuent en fournissant des arbres matures à planter avec vos élèves. Pour être admissibles, vous devez avoir réalisé un projet héros avant le Jour de la Terre, le 22 avril. Visitez le site heros-mouvement.ca pour plus de renseignements.

Par Sylvie Lambert